



Insulte et propos désobligeant

Par Laurent41

Bonjour

Dernièrement mon employeur m'a convoqué dans son bureau suite à un incident en chargeant dans mon camion des tuyaux en fonte de 6 mètres de long avec un manitou pas adapté, et ces derniers sont tombés..

Lors de l'entretien il se permet de m'insulter je suis "de gros naz" et me dit de retourner sur le chantier à pied et que cela me fera du bien.(je suis en surpoids).

On me conseille de porter plainte contre lui pour des propos désobligeants.

Quel serait votre conseil en droit?

Je vous remercie par avance

Par Karpov

Bonjour,

L'article R 621-2 du Code pénal dispose:

"L'injure non publique envers une personne, lorsqu'elle n'a pas été précédée de provocation, est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la 1^{re} classe".

Si vous portez plainte, votre employeur sera convoqué par la gendarmerie ou le commissariat pour qu'il donne sa version des faits.

Ensuite, vous serez tous les deux convoqués par le délégué du procureur qui prendra la décision d'infliger une amende à votre employeur ou il lui demandera de vous présenter ses excuses.

Cordialement